

<https://enseignants.se-unsa.org/Affectations-des-laureats-2D-2020-la-note-de-service-est-parue>



# Affectations des lauréats 2D 2020 : la note de service est parue !

- Ma mobilité géographique - Affectations des lauréats de concours - 2nd degré -

Date de mise en ligne : jeudi 18 juin 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La [note de service](#) définissant les modalités d'affectations des lauréats des concours du 2d degré vient tout juste d'être publiée au BOEN du 18 juin.

Bien que tous ne connaissent pas encore les résultats des concours auxquels ils se présentent, tous les candidats inscrits, admissibles ou déjà admis doivent tous déclarer leur situation sur l'application ministérielle SIAL\* afin de se voir attribuer une affectation en académie pour effectuer leur année de stage à la rentrée 2020.

*\*ceux actuellement titulaires de l'Éducation nationale dans un corps du 1er ou du 2d degré (hors PsyEN) ne sont pas concernés par la procédure sur SIAL car ils seront maintenus dans leur académie d'origine (sauf cas de mutation obtenue récemment)*

Quoi ?

Selon sa situation (étudiants inscrits en M1, ex-contractuels, titulaires d'un autre corps, lauréats 2019 en report de stage...), deux types de modalités d'affectations sont possibles :

- le maintien dans son académie d'affectation actuelle
- la participation au mouvement d'affectations par une saisie de vœux puis une affectation en académie selon un barème national

Quand ?

**Du 17 juin au 13 juillet 2020 (midi heure de Paris) :**

- saisie de sa situation sur [SIAL](#) pour tous les admissibles ou déjà lauréats 2019 (autant de saisies que de concours présentés pour un même candidat)
- saisie de vœux pour les admissibles ou déjà lauréats 2019 dont la situation ne permet pas un maintien sur son académie
- saisie de vœux pour les lauréats d'une session antérieure, en report de stage
- date limite de dépôt sur SIAL de l'attestation d'inscription en M1 en 2018-2019

**13 juillet 2020 : date limite d'envoi des pièces justificatives**

Attention, cette année les pièces justificatives à envoyer à la DGRH devront être transmises sous forme dématérialisée via SIAL, et ce par le biais d'une messagerie accessible en fin de saisie dans l'onglet « synthèse ».

**Aucun justificatif ne sera accepté par la DGRH après la fermeture du serveur.**

Malgré les demandes du SE-Unsa, aucune tolérance sur les délais de transmission de justificatif ne sera appliquée, même au regard de la difficulté d'obtenir certaines pièces en période de confinement.

Seul le certificat du médecin agréé attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi pourra être adressé jusqu'au 15 septembre.

**30 juin 2020 : date limite de mariage ou PACS**, pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie

**À partir du 15 juillet, selon les concours et disciplines : résultats d'affectation** sur SIAL rubrique : « Affectations »

**Dès les résultats des affectations en académie : envoi des pièces justificatives** (rapprochement de conjoint, affectation conjointe de deux lauréats, affectation en département d'outre-mer, inscription en M2, titres, diplômes, et

certificats exigés à la nomination) au rectorat d'affectation

Comment ?

L'administration étudie les vœux des candidats et les affecte sur une académie selon un barème national. Une fois affectés en académie, ils se verront attribuer un poste par l'administration rectorale qui les accueille.

L'accompagnement de votre affectation ?

Il est parfois compliqué de s'y retrouver dans le "jargon" de l'Éducation nationale. Or une mauvaise interprétation de la note de service peut parfois avoir de lourdes conséquences sur votre affectation.

Le SE-Unsa est présent aux côtés des candidats pour les accompagner, les informer et les conseiller.

Vous êtes candidats et voulez connaître votre catégorie de lauréats, les éléments qui constituent votre barème, le calendrier des opérations des affectations 2020 ainsi que toutes informations utiles ?

Vous voulez être accompagné.e par le SE-Unsa tout au long des opérations ?

C'est très simple, il vous suffit de compléter notre formulaire de demande d'accompagnement en ligne, c'est par [ICI](#) !